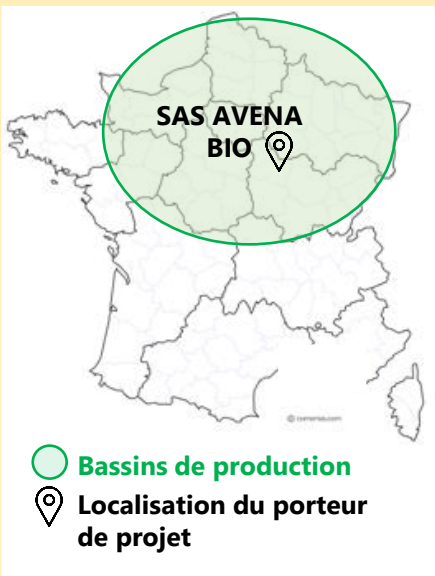




Filière grandes cultures

Principales régions concernées :
Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Hauts de France, Ile de France, Normandie, Centre Val-de-Loire



Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Partenariats solides à l'amont et à l'aval
- Engagement dans la démarche « commerce équitable »
- Impacts conséquents sur la filière avoine bio
- Cofinancements publics sollicités et cohérence du plan de financement du projet

Création d'une unité de floconnage

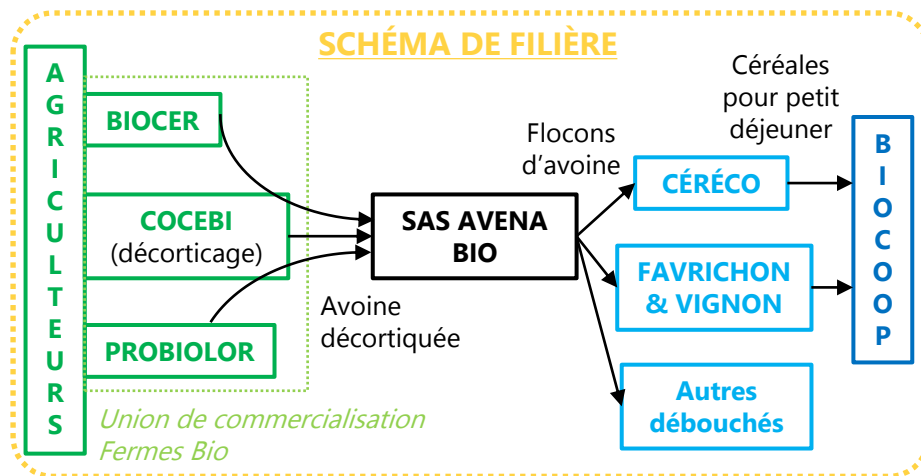
Les coopératives COCEBI, BIOCER et PROBIOLOR, les transformateurs de céréales pour le petit déjeuner CÉRÉCO et FAVRICHON & VIGNON, et le distributeur spécialisé BIOCOOP, s'associent au sein d'une structure ad hoc, la SAS AVENA BIO, pour investir dans une unité de floconnage et de broyage de flocons, localisée à Nitry dans l'Yonne et dédiée à 100% au bio et au « sans gluten ».

La SAS AVENA BIO produira principalement des flocons d'avoine, mais elle se diversifiera également en produisant des farines de légumineuses.

Le projet se déroulera du 30 août 2021 au 31 août 2024

Le porteur de projet : SAS AVENA BIO

Partenaires bénéficiaires : Coopératives COCEBI, PROBIOLOR et BIOCER, SAS FAVRICHON & VIGNON, SAS CÉRÉCO, SA BIOCOOP



Le projet, d'un montant total d'investissements de près de 7,6 millions d'€, sera financé par le Fonds Avenir Bio, à hauteur de 700 000 €, dans le cadre du Plan de Relance.

Des demandes de cofinancement ont également été déposées auprès de la Communauté de Communes "Chablis Villages & Territoires", de la région Bourgogne-Franche-Comté, du FEADER, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et Eau de Paris.



Pour plus d'informations sur le Fonds Avenir Bio :

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>